

---

## Intervention à l'issue de la manifestation de soutien aux *Continental*, devant le palais de justice d'Amiens, le 13 janvier.

---

J'interviens au nom du Secrétariat national de l'Union syndicale Solidaires. Notre présence ici marque notre volonté de solidarité avec les 6 camarades condamné-e-s le 1<sup>er</sup> septembre.

Notre solidarité avec nos 6 camarades, mais aussi avec les 1.120 travailleurs/ses licencié-e-s et leurs proches. **Rappelons-le, ce qui s'est passé à la sous-préfecture n'est qu'une conséquence de la scandaleuse décision patronale de licencier !**

- ⇒ Les patrons de Continental, comme les autres, empochent durant des années de l'argent public au titre de ce qu'ils appellent « *les aides à l'emploi* », avant de licencier.
- ⇒ Les patrons de Continental, comme les autres, renforcent la précarité, la flexibilité, détériorent les conditions de travail, tout ça « *pour sauver l'entreprise* » disent-ils, avant de fermer l'usine et licencier !

**Alors, la vraie question, c'est : qu'est ce que c'est que quelques dossiers étalés par terre, au regard de 1.120 personnes foutues à la porte et perdant leur emploi ?**

Ceux qui doivent être condamnés, ce ne sont pas les ouvriers. S'il y a des voyous, ce ne sont pas celles et ceux qui bossent, qui sont exploité-e-s durant des années, et qui se retrouvent ensuite au chômage.

### **La décision prise par le Tribunal de Compiègne, le 1<sup>er</sup> septembre, est la décision d'une justice de classe.**

Ces condamnations sont d'autant plus inadmissibles qu'un protocole d'accord de fin de conflit a été signé en mai : les poursuites auraient du être abandonnées dans ce contexte de fin de conflit... comme si était engagé le représentant de l'Etat !

Ces condamnations apparaissent comme une revanche vis-à-vis de salarié-e-s, de militant-e-s qui ont mené pendant des semaines une lutte sans concession, qui n'ont pas cédé aux menaces et chantage de la direction et des pouvoirs publics, et qui ont été capables d'imposer des reculs importants à la direction de Continental.

L'envahissement de la sous-préfecture a servi de prétexte à ces condamnations ; pourtant, les « dégâts » pointés du doigt n'avaient rien de commun avec ce que font régulièrement les grands propriétaires terriens de la FNSEA pour demander des subventions publiques, pour leurs exploitations privées... Et, redisons-le, rien de commun avec les dégâts causés à des centaines de famille sous le coup de l'annonce du chômage.

**Une justice de classe, ça se prononce a priori en faveur du patronat et du gouvernement. Mais une justice de classe, ça se prononce aussi en fonction du rapport de force.**

C'est pourquoi, il n'est pas anodin d'être présent-e ou pas, ici, aujourd'hui. Dans ce cadre, notre présence à tous à la manifestation de ce jour, les témoignages cet après midi au procès, sont extrêmement importants.

Car il ne s'agit pas que de solidarité. L'attaque patronale et gouvernementale contre nos 6 camarades, c'est une attaque contre l'ensemble des travailleurs/ses. **Voilà pourquoi, pour l'Union syndicale Solidaires, la réponse doit être au niveau national, et interprofessionnel.**

- ◆ La condamnation des Conti., c'est la résurgence de la loi dite « anti-casseurs », abolie il y a plus d'un quart de siècle.
- ◆ La condamnation des Conti., c'est une parodie de justice, où les patrons dénoncent celles et ceux qu'ils veulent faire condamner.
- ◆ La condamnation des Conti., c'est un message pour dire « voilà ce qui arrive aux salarié-e-s qui résistent ».

Le cas des Conti., s'inscrit dans une politique globale :

- ◆ c'est la suite de la logique qui a mené à condamner les militants STC en Corse,
- ◆ c'est la logique répressive qui a abouti à l'emprisonnement de responsables de l'USTKE en Kanaky,
- ◆ aux sanctions qui pleuvent à ErDF suite aux grèves du printemps dernier, allant jusqu'à des licenciements de militants CGT et SUD Energie,
- ◆ aux sanctions envers des militants SUD de La Poste, pour avoir soutenu des luttes et s'être opposé au dumping social qui est au coeur du processus de privatisation,
- ◆ c'est aussi la répression dont sont victimes les « désobéisseurs » de l'Education Nationale, qui osent refuser de confondre Education et Endoctrinement,
- ◆ Et puis, la condamnation des Conti., c'est le prolongement du harcèlement subi par les militants syndicaux dans de nombreuses boîtes du privé : environ 15.000 licenciements, chaque année, de ces salarié-e-s protégé-e-s, que le Code du travail ne protège guère de la haine de classe patronale.

## **Parce qu'il faut le dire haut et fort : les patrons, eux, n'ont pas d'état d'âme pour savoir si la lutte des classes existe encore ou pas !**

Elle existe, ils la mènent, et notre responsabilité est de s'organiser pour la mener, nous aussi, le plus efficacement possible.

**De ce point de vue, l'unité, la démocratie, dont vous avez fait preuve ici, à Continental, est une richesse qu'il nous faut partager. L'intersyndicale, le comité de grève, le comité de lutte, le contrôle direct des travailleurs/ses sur les négociations, et surtout les assemblées générales régulières dans lesquelles chacun-e peut s'exprimer et où tous décident ensemble, ... il y a là des formes d'organisation et de luttes, qui ne sont pas nouvelles, mais qu'il serait bon d'utiliser plus souvent.**

Car ce sont celles qui permettent aux travailleurs/ses d'agir directement, de prendre leur destin en mains. Les syndicats ont toute leur place là-dedans. Toute leur place, mais pas celle qui consisterait à décider à place des travailleurs/ses.

**Des syndicats qui servent à quelque chose, ce sont des syndicats qui organisent la lutte collective.** Parce que le meilleur moyen d'éviter d'autres condamnations, c'est de multiplier les luttes, et de les coordonner nationalement, pour qu'il y ait, enfin, ce mouvement de grève et manifestations, interprofessionnel, national, qui est nécessaire pour que les patrons et le gouvernement recule.

L'Union syndicale Solidaires réaffirme qu'il y a urgence, non pas à décréter, mais bien à organiser ce mouvement. Car nous pensons qu'il est de la responsabilité des organisations syndicales de le proposer et de l'organiser.

Nous savons que des militant-e-s de diverses organisations pensent la même chose. Il est nécessaire que cette aspiration de nombreuses équipes de base s'exprime ouvertement, nationalement et unitairement.

Le soutien de nombreuses forces politiques, leur présence aujourd'hui, les témoignages de la plupart de leurs premiers responsables nationaux, marquent à quel point la démocratie est remise en cause par la condamnation de nos 6 camarades. Il en est de même de l'engagement de la Ligue des Droits de l'Homme ou du Syndicat de la Magistrature. Et, paradoxalement, alors qu'il s'agit de la condamnation de salarié-e-s, dans le cadre d'une lutte contre des licenciements, le mouvement syndical n'est pas totalement impliqué dans le soutien. C'est dommage, mais l'essentiel demeure votre présence ici aujourd'hui, la solidarité active et concrète qui s'est manifestée ces derniers mois, et la détermination de nos 6 camarades !

Parce que la répression antisyndicale, la répression contre les mouvements sociaux, est un phénomène d'ampleur, l'Union syndicale Solidaires propose que les forces syndicales, associatives, politiques, présentes aujourd'hui réfléchissent ensemble à une campagne commune dans la durée. Dans notre esprit, cette démarche est bien entendu ouverte aux organisations non présentes aujourd'hui mais qui seraient désireuses de s'y joindre.

La lutte des Conti. est emblématique : elle fait partie de celles qui rappellent qu'uni-e-s, on peut faire reculer les prétentions patronales et gouvernementales.

## **Soutien et solidarité avec nos camarades, annulation des condamnations et relaxe !**